

J'irai aussi frapper à sa porte pour que les gens qui ont été si gravement lésés, par suite de ce que j'appelle une négligence ou une inintelligence de la part de ceux qui devaient interpréter les directives du ministère, soient dédommagés. Par ailleurs, si c'est plus grave que cela, si c'est le ministère qui s'est mal expliqué, on le verra, puisque cela doit être expliqué par écrit quelque part! Mais je dis qu'une justice élémentaire s'impose. Il y a des gens pauvres qui ont subi des dommages graves et, dans les circonstances, il appartient au gouvernement de les dédommager dans une certaine mesure, ou du moins d'étudier leurs réclamations au mérite, objectivement, pour se rendre compte si elles sont justifiées ou non.

Je regrette, encore une fois, de ne pouvoir accepter la réponse de l'honorable ministre. Je n'insisterai pas davantage ce soir, car je voudrais lui donner la chance de poursuivre sa campagne en toute quiétude, mais je le prévins qu'aussitôt que le tout sera fini, je reviendrai à la charge et je ne serai pas le seul député à le faire, d'ailleurs, parce que nous avons déjà eu l'occasion d'en causer et d'examiner de près les réclamations qui ont été faites.

[Traduction]

M. Barnett: Le député de Trois-Rivières avait raison de dire que c'est peut-être là une bonne occasion de rappeler au ministre, au cas où il accèderait à un autre poste, qu'il doit terminer certains travaux qui relèvent de sa présente compétence. Je remarque que ce crédit est affecté notamment à l'exploitation et à l'entretien de la garde côtière canadienne.

Je tiens à rappeler au ministre que les gens de la côte ouest du Canada s'inquiètent vivement du retard projeté de la construction de certains grands navires de la garde côtière. Nombreux sont ceux qui comptaient voir ces navires en service avant longtemps. Le ministre sait maintenant que les gens de la côte du Pacifique admettent généralement que l'actuel modèle peut bien servir aux mêmes fins mais ne pourra pas répondre aux conditions susceptibles de surgir en haute mer.

Lorsqu'on avait annoncé qu'on dressait des plans de navires plus grands et plus pratiques pour cette tâche, les intéressés ont exprimé leur vive satisfaction. Certains de mes collègues qui représentent des régions où les résidents dépendent directement ou indirectement de la construction navale ont obéi à leur devoir et ont saisi des occasions pour signaler au ministre combien ce retard apporté au programme de construction nuisait à l'emploi dans ces régions.

● (8.40 p.m.)

Je représente une circonscription où la garde des côtes est très nécessaire. C'est pour-

[M. Mongrain.]

quoi j'ai tendance à envisager le problème du point de vue inverse: la nécessité d'améliorer l'outillage. J'estime que les deux choses vont de pair. Néanmoins, quand nous mentionnons notre industrie de construction navale, nous ne devons pas oublier que la construction des bateaux doit se justifier par des fins utiles et nécessaires. C'est ce point de vue que je tiens à présenter au ministre.

J'ai examiné l'ensemble du problème tel que je le conçois. Je m'inquiète de la déclaration faite il y a quelque temps à la Chambre par le président du Conseil du Trésor lorsqu'il a signalé ces deux éléments, les deux nouveaux bateaux de la côte ouest, comme un exemple de coupures effectuées sur les crédits proposés des divers ministères, mais j'estime que la déclaration mérite d'être commentée.

Si je ne me trompe pas sur les crédits présentés de temps en temps à la Chambre, la déclaration du président du Conseil du Trésor insiste simplement sur une tendance qui existe déjà. En effet, au poste des services de la marine concernant la construction et l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains, navires et autre matériel, le budget principal de 1966-1967 comporte l'affectation de la somme de 51,507,300 dollars. Pour l'année financière en cours, les prévisions budgétaires comportent la somme de 50,387,700 dollars, soit en chiffres ronds, \$1,119,600 de moins que pour l'année financière précédente. Quant aux prévisions budgétaires déposées plus récemment, le chiffre de 1968-1969 est de 48,328,000 dollars soit 2,059,700 dollars de moins que dans les crédits de l'année financière en cours.

Dans ce budget supplémentaire des dépenses, on ne voit aucun crédit sous cette rubrique, et on constate que, au cours de trois années financières, il se produit une baisse de plus de 3 millions de dollars à ce chapitre des dépenses gouvernementales. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est de plus en plus nécessaire et urgent d'assurer les services que devraient fournir les gros garde-côtes dont la construction était proposée.

A mon avis, le ministre doit expliquer au comité ce qui se passe dans le service de la marine de son ministère. Voit-on le début d'une tendance qui fera graduellement décliner le service? J'ignore si le ministre a des détails en main ce soir, mais je lui rappelle qu'outre les gros garde-côtes dont il était question, son prédécesseur m'avait signalé, par correspondance, les stations de sauvetage que le ministère se proposait de créer sur la côte ouest de l'île Vancouver, ainsi que sur la côte nord-est du détroit de la Reine-Charlotte.